

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LE 1er, LE 10 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Matahiti 135 N° 6 N.H.	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI					Mahana 11 no Fepuare 1986
Cours Franc Pacifique	Polynésie française	France et territoires français d'outre-mer		Etranger		Annonces et avis :
		Voie maritime	Voie aérienne	Voie maritime	Voie aérienne	Annonces judiciaires, commerciales et annonces diverses : la ligne. . 150 frs Les mêmes renouvelées : la ligne. . 60 frs Publications de sociétés philanthropi- ques, littéraires, scientifiques, spor- tives, coopératives, syndicats, etc.. la ligne. 108 frs
Prix d'un exemplaire	150	180	228	198	270	
Abonnement : six mois	1.800	2.160	2.700	2.340	3.240	
un an	3.300	4.020	5.100	4.500	6.180	

Les demandes devront être adressées au Chef de l'Imprimerie et sont payables d'avance - C.C.P. N° 9113909.

Les annonces doivent parvenir à l'imprimerie au plus tard 6 jours ouvrables avant la parution du Journal - B.P. N° 117.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

	Pages
1986 28 janv. Arrêté n° 83 DRCL portant institution de la commission de propagande pour les élections à l'assemblée territoriale du 16 mars 1986	41
7 fév. Arrêté n° 147 DRCL portant fixation des tarifs maxima d'impression et d'affichage de la propagande électorale remboursée aux candidats	42
7 fév. Arrêté n° 148 DRCL portant date limite de remise des documents de propagande par les candidats à la commission chargée d'assurer l'expédition	43
10 fév. Arrêté n° 149 DRCL portant liste des candidatures aux élections territoriales du 16 mars 1986	43

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces diverses	50
-----------------------------	----

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° 83 DRCL du 28 janvier 1986 portant institution de la commission de propagande pour les élections à l'assemblée territoriale du 16 mars 1986.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952 modifiée et complétée par la loi n° 85-1337 relative à la composition et à la formation à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 1489 du 31 décembre 1985 pris pour l'application de la loi n° 85-1337 ;

Vu le code électoral, notamment ses articles R 31 à R 34 ;

Vu le décret du 23 décembre 1985 fixant la date des élections à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 DRCL du 3 janvier 1986 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des conseillers à l'assemblée territoriale ;

Vu l'ordonnance de M. le Premier président de la cour d'appel de Papeete en date du 14 janvier 1986 ;

Vu les propositions de MM. le trésorier-payeur général et le directeur général de l'office des postes et télécommunications,

Arrête :

Article 1er. — Il est institué une commission chargée d'assurer l'envoi et la distribution de tous les documents de propagande électorale à compter du vendredi 7 février à minuit.

Art. 2. — Cette commission, *compétente pour les cinq circonscriptions électorales* est composée comme suit :

— M. J. Juppé, conseiller à la cour d'appel de Papeete, président ;

— M. J. Chevrier, chef du bureau du contrôle de légalité du haut-commissariat, membre ;

- M. Pauchet, fondé de pouvoir du trésorier-payeur général, membre ;
- M. Donald Chavez, chef des services postaux et financiers, de l'office des postes et télécommunications, membre ;
- M. Gérard Lenglet, chef du bureau de la réglementation et des élections, secrétaire.

Les mandataires des listes peuvent participer avec voix consultative aux travaux de la commission.

Art. 3.— La commission de propagande est chargée de dresser la liste des imprimeurs agréés pour procéder à l'impression des documents électoraux, de mettre à la disposition des candidats le papier nécessaire à leur impression, d'effectuer le libellé des enveloppes et la mise sous pli des bulletins de vote et des professions de foi et d'assurer leur expédition.

Art. 4.— La commission tiendra sa première séance de travail le samedi 8 février 1986 à 9 heures au Palais de justice de Papeete. Les autres réunions se dérouleront sur convocation de son président aux dates et heures fixées par lui.

Art. 5.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 28 janvier 1986.

*Le haut-commissaire
de la République.*

Bernard GÉRARD.

ARRETE n° 147 DRCL du 7 février 1986 portant fixation des tarifs maxima d'impression et d'affichage de la propagande électorale remboursée aux candidats.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952 modifiée et complétée par la loi n° 85-1337 du 18 décembre 1985 relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 1489 du 31 décembre 1985 pris pour l'application de la loi n° 85-1337 du 18 novembre 1985 ;

Vu le code électoral, notamment son article R. 39 ;

Vu le décret du 23 décembre 1985 fixant la date des élections à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 DRCL du 3 janvier 1986 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des membres de l'assemblée territoriale ;

Vu le procès-verbal du 22 janvier 1986 des travaux de la commission de fixation des tarifs,

Arrête :

Article 1er.— Les listes de candidats aux élections territoriales du 16 mars 1986 pourront obtenir le remboursement des frais d'impression et d'affichage des documents de propagande électorale, dans la limite des conditions de format, de quantité et tarifaires suivantes :

1 - Bulletins de vote

format 148 mm x 210 mm

impression noire (conseillée) ou couleur sur aplat de couleur recto (fond blanc interdit)

Circonscription électorale	Quantité maximum	Tarif maximum pour la quantité ci-contre
- Iles-du-Vent	190.000	1.000.000 CFP
- Iles Sous-le-Vent	31.000	216.000 CFP
- Iles Australes	8.500	88.000 CFP
- Iles Tuamotu-Gambier	14.000	130.000 CFP
- Iles Marquises	9.000	90.000 CFP

2 - Professions de foi

format maximum : 210 mm x 297 mm

impression noire ou couleur sur aplat de couleur recto verso (blanc interdit)

possibilité d'un tirage en français et d'un tirage supplémentaire en langue régionale

Circonscription électorale	Quantité maximum par langue	Tarif maximum pour la quantité ci-contre
- Iles-du-Vent	82.500	995.000 CFP
- Iles Sous-le-Vent	14.000	241.000 CFP
- Iles Australes	4.000	131.000 CFP
- Iles Tuamotu-Gambier	6.000	180.000 CFP
- Iles Marquises	4.000	131.000 CFP

3 - Grandes affiches

format 594 mm x 841 mm

impression noire ou couleur sur aplat de couleur recto (fond blanc interdit)

Circonscription électorale	Quantité minimum (1)	Tarif maximum pour la quantité minimum	Quantité maximum (2)
- Iles-du-Vent	122	184.000 CFP	402
- Iles-Sous-le-Vent	56	160.000 CFP	186
- Iles Australes	28	140.000 CFP	108
- Iles Tuamotu-Gambier	84	171.000 CFP	264
- Iles Marquises	42	150.000 CFP	132

4 - Petites affiches

format 297 mm x 420 mm

impression noire ou couleur sur aplat de couleur recto (fond blanc interdit)

(1) la quantité minimum correspond à deux affiches par emplacement établi à chaque bureau de vote ;

(2) la quantité maximum correspond à deux affiches par emplacement sur la totalité des emplacements possibles. Dans ce cas, le tarif dégressif sera le suivant pour toutes les circonscriptions.

100 exemplaires :	184.000 CFP
200 exemplaires :	200.000 CFP
300 exemplaires :	220.000 CFP
le cent supplémentaire au-dessus de 300 :	65.000 CFP

Circonscription électorale	Quantité minimum (1)	Tarif maximum pour la quantité minimum	Quantité maximum (2)
- Iles-du-Vent	122	90.000 CFP	402
- Iles-Sous-le-Vent	56	79.000 CFP	186
- Iles Australes	28	77.000 CFP	108
- Iles Tuamotu-Gambier	84	83.000 CFP	284
- Iles Marquises	42	78.000 CFP	132

Art. 2.— Les frais d'affichage sont fixés à 35 FCP par affiche.

Art. 3.— Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Art. 4.— Le présent arrêté sera enregistré, publié, notifié au Président du gouvernement du territoire et au président de la commission de propagande pour les élections à l'assemblée territoriale et communiqué aux mandataires des listes de candidats.

Papeete, le 7 février 1986.

*Le haut-commissaire de la République,
en Polynésie française.*

Bernard GERARD.

ARRETE n° 148 DRCL du 7 février 1986 portant date limite de remise des documents de propagande par les candidats à la commission chargée d'assurer l'expédition.

*Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
Chevalier de la Légion d'honneur.*

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952 modifiée et complétée par la loi n° 85-1337 du 18 décembre 1985 relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 1489 du 31 décembre 1985 pris pour l'application de la loi n° 85-1337 du 18 décembre 1985 ;

Vu le code électoral, notamment ses articles R 38 et R 55 ;

Vu le décret du 23 décembre 1985 fixant la date des élections à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 DRCL du 3 janvier 1986 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des conseillers à l'assemblée territoriale ;

Vu l'arrêté n° 147 DRCL du 7 février 1986 portant fixation des tarifs maxima d'impression et d'affichage des documents de propagande électorale ;

(1) la quantité minimum correspond à deux affiches par emplacement établi à chaque bureau de vote.

(2) la quantité maximum correspond à deux affiches par emplacement sur la totalité des emplacements possibles. Dans ce cas, le taux dégressif sera le suivant, pour toutes les circonscriptions.

100 exemplaires :	90.000 CFP
200 exemplaires :	145.000 CFP
300 exemplaires :	100.000 CFP
le cent supplémentaire au-dessus de 300 :	30.000 CFP

Vu l'arrêté n° 83 DRCL du 28 janvier 1986 portant institution de la commission de propagande pour les élections à l'assemblée territoriale du 16 mars 1986,

Arrête :

Article 1er.— Les mandataires des listes ou les candidats tête de listes doivent remettre les professions de foi et bulletins de vote à la commission de propagande avant le mercredi 12 février 1986 à 18 heures.

Art. 2.— Les documents devront être déposés immeuble Marie Ah You (ex. Donald) rue Jeanne d'Arc.

Art. 3.— Passé le délai fixé à l'article 1er du présent document, la commission n'est pas tenue d'assurer la distribution des professions de foi et des bulletins de vote aux électeurs ni des bulletins aux maires. Les listes de candidats conservent toutefois la faculté d'assurer par elles-mêmes l'envoi des bulletins aux maires au plus tard la veille du scrutin à midi. Elles peuvent même remettre directement leurs bulletins aux présidents des bureaux de vote.

Art. 4.— Le secrétaire général de la Polynésie française et le président de la commission de propagande sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux mandataires des listes de candidats.

Papeete, le 7 février 1986.

*Pour le haut-commissaire,
et par délégation :*

Le secrétaire général.

Roger MOSER.

ARRETE n° 149 DRCL du 10 février 1986 portant liste des candidatures aux élections territoriales du 16 mars 1986.

*Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
Chevalier de la Légion d'honneur.*

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952 modifiée et complétée par la loi n° 85-1337 du 18 décembre 1985 relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 85-1489 du 31 décembre 1985 pris pour l'application de la loi n° 85-1337 du 18 décembre 1985 ;

Vu le code électoral ;

Vu le décret du 23 décembre 1985 fixant la date des élections à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 DRCL du 3 janvier 1986 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des conseillers à l'assemblée territoriale de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Les listes des candidats pour les élections territoriales du 16 mars 1986 sont arrêtées par circonscriptions électorales aux nombres suivants :

- onze pour la circonscription électorale des îles du Vent ;
- huit pour la circonscription électorale des îles Sous-le-Vent ;
- sept pour la circonscription électorale des îles Australes ;
- dix pour la circonscription électorale des îles Tuamotu-Gambier ;
- cinq pour la circonscription électorale des îles Marquises.

Art. 2.— La composition des listes est détaillée en annexe, suivant l'ordre d'enregistrement des candidatures par circonscription électorale.

Art. 3.— L'ordre des candidats sur chaque liste est celui déposé lors de la déclaration de candidature. Aucun retrait ni modification ne sont autorisés. Les bulletins de vote doivent être établis conformément à cet ordre.

Art. 4.— En cas de décès de l'un des candidats sur une liste, ses colistiers doivent le remplacer immédiatement par un nouveau candidat, au rang qui leur convient. Cette nouvelle candidature fait l'objet d'une déclaration complémentaire. Toutefois, si un décès intervient après le 8 mars 1986, la liste demeure valable sans complément.

Art. 5.— La couleur attribuée est celle notifiée sur le récépissé définitif de candidature. Les bulletins de vote, les professions de foi et les affiches doivent obligatoirement être imprimés sur du papier de la couleur ainsi fixée.

Art. 6.— Les emplacements pour l'affichage seront attribués aux listes selon l'ordre de déclaration des candidatures dont il est fait état à l'article 2 du présent arrêté.

Art. 7.— Le secrétaire général de la Polynésie française, les chefs des subdivisions administratives de l'État, les maires des communes du territoire de la Polynésie française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au *Journal officiel* de la Polynésie française et affiché dans chacun des bureaux de vote des élections territoriales du 16 mars 1986.

Papeete, le 10 février 1986.

*Le haut-commissaire
de la République,
Bernard GÉRARD.*

CIRCONSCRIPTION DES ILES DU VENT

LISTE N° 1

TITRE : «TE E'A NO MAOHINUI»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	RAAPOTO Jean, Marius	13	ADAMS Ruita
2	VII Jacques	14	KONGUE Michel
3	MILLAUD Daniel, Taaroa	15	DOOM Chester
4	NHUN FAT Thierry	16	TERIEROO Daniel
5	VANIZETTE William, Tamatoa	17	PATER Rémy, Alexi
6	TAMA Teriivaetua	18	THEBAULT Pierre, Tiareura
7	MAAMAATUAIAHU-TAPU Henri	19	TAURU Noël
8	TERIEROOITERAI Gerald	20	PITO Guillaume
9	LUCAS Edouard, Terii, Alexis	21	PETARD Jean-François
10	GRAFFE Raymond, Teriimana	22	TAUHIRO Teihotaata
11	AUNOA Alexandre	23	MARAETEFATU Charles, Taro
12	ARAI Tearai, Vilna	24	BUILLARD Joël

Mandataire : BUILLARD Joël

Couleur : VERT JARDIN

LISTE N° 2

TITRE : «TAPURA AMUI HERE AI'A TAATIRAA POLYNESIA»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	JUVENTIN Jean	13	BORDES Francis dit Coco
2	CHUNG Arthur dit Bata	14	TUAHU Jean dit Tamatoa
3	HUNTER Pierre	15	DESROCHES Albert
4	TROUILLET Jean-Baptiste	16	TEISSIER Georgio
5	SINE Diana	17	YEUNG Then-Fo dit Fred
6	TUAIVA Pierrot	18	TAIAHU Nadia née TERIINOHORAI
7	MARAMA Roger	19	TIAORE Albert
8	PERRY Sylve dit Sylvain	20	VAN BASTOLAER Marac née TEMATAFAARERE
9	DOOM Alvane	21	PONIA Daniel dit Asouma
10	TEFAN Jean	22	TEREGA Joseph dit Maro
11	TCHIN KAY FAT Ape	23	TOKORAGI Auguste
12	NANAI François	24	CHEN Maxime

Mandataire : M. YIENG KOW Michel

Couleur : ROSE

LISTE N° 3

TITRE : «RASSEMBLEMENT DES LIBÉRAUX -- PUPU TAINA»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	LAW Michel	13	LETANG Hubert
2	HOWAN Yen Ken	14	DELAGE Henri
3	LAU Victor	15	AH TCHOY René, Roland
4	WONG Jacques dit Ah Soy	16	HEITAA Siméon
5	SUI Franklin	17	MANU Nono
6	BARFF Oscar	18	GANAHOA Teuira, Taniera
7	MOORIA Mooiria Iti	19	AMAU Marama
8	THOMMERET André	20	WONG Marino
9	TAMUI Jules Viritahi	21	BROTHERS André
10	GUILLAUME Gilbert	22	MAIHUTI Rosita
11	LAU Raymond	23	YING Chao
12	GRAND Pascal	24	NAPUAUHI HAAIINAO-TAI Cécile

Mandataire : LAW Michel

Couleur : VERT FONCÉ

LISTE N° 4

TITRE : «TE HOTU O TE FENUA»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	MILLAUD Sylvain, Jean, Natiarii	8	TAUIRA Armand
2	DE MONTLUC Paul, Armand Teataura	9	TAURUA André, Maire
3	RAVEINO Adolphe dit Ato Paorai	10	TEISSIER Paul, André, Tehira
4	LY TOING HONG Ly Chaon	11	TUMARAE Temariata dit Marii
5	POTAHU Tamu Tevacaari	12	TORII Sabin
6	ANDREUCCI née Aimée AMARU	13	MARERE Thomasi dit Thomas
7	CHARLES Eugène	14	PAOFAI Jacques

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
15	MOU SANG Richard	20	PAARI Paari
16	IOANE Mariuiti	21	TAAE Neinao, Hyacinthe
17	PAPAURA Tamatoa, Tauti	22	TETUANUI Tehaumanahune
18	FAAIO Réoné	23	AMARU Bayard
19	VIRIAMU Silonne	24	MANAONAO Tamatoa

Mandataire : Paul, Armand, Teatura de MONTLUC

Couleur : JAUNE CANARI

LISTE N° 5

TITRE : «AMUIT AHIRAA NO PORINESIA»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	VERNAUDON Émile, André, Robert	13	WALKER Ernest, Tutaahitini
2	GRAFFE Jacque	14	VAHIRUA Charles
3	EBB Tinomana, Milou	15	COWAN Francis
4	BRAUN ORTEGA Enrique	16	U-FA Guilbert
5	PORLIER Emmanuel	17	HAMBLIN Armond
6	NEHEMIA Marama	18	TERIITAOHIA Timiona
7	TEHA AVI Émile, Auguste	19	VAN BASTOLAER Eugène
8	FLOHR Henri	20	BERNARDINO Adrien
9	MAIOTUI Louis, Terai	21	ARNAUD Ortanse, Toareia épse TEAHA
10	TAPU Metua	22	HOTO Éliane épse HOATA
11	TETUANUI Yvonne épse POROI	23	AVAEORU Roupéna
12	MAMATUI Eriotoro, Théodore	24	WAN Gesta

Mandataire : M. GRAFFE Jacque

Couleur : BLEU CLAIR

LISTE N° 6

TITRE : «IA MANA TE NUNAA»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	DROLLET Jacques H. dit Jacqui	13	BARRAL Jean-Paul
2	VAN BASTOLAER Jacques	14	LANTEIRES Georges dit Toti
3	RURUA Maurice	15	TEUIRA Etana dit Profis
4	TEISSIER Pierre	16	OTOMIMI Teikihakapuaitemoana
5	CHAMPES Alexandre	17	PAUTU Linda épse TEMATUA
6	SALMON Yves	18	TOM SING VIEN Léo
7	NANAI Jean-Louis	19	SUN Alban
8	ARAI Paul	20	RAVETUPU Patitoa dit Paki
9	MARUOI Doris	21	GARBUTT Patrick
10	HIRO Isidore	22	OTARE Rupéna
11	FAATO A Virau dit Jean	23	FAUA Wilson dit Viri
12	HAUATA Takaria	24	NETI a Neti

Mandataire : M. BARRAL Jean-Paul

Couleur : ROUGE

LISTE N° 7

TITRE : «TE NUNAA API NO POLINESIA»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	TOOMARU André	13	TETARIA Didier
2	SALVANAYAGAM Robert	14	TEHIVA Éline née TAMUI
3	LAO Pierre	15	TUTUNU Ariipaea
4	MAITERE Tahiti	16	HOTO Henri Tuviti
5	Mme MARAMA Tuane	17	SNOW Damas
6	TAERO Bertin	18	TEMATAHOTOA Tamataiterai
7	MAHAA Teuruheiroro épse LENOIR	19	HIOE Tavanae
8	TARDIVEL Labaste	20	TEIPOARII Teata Terii
9	HOKAHUMANO Madeleine née TEIKIUNUATUA	21	KAINUKU Rudolphe
10	MARAMA Marau	22	TUMARAE Pofatuatua
11	TEURUARI a TEURUARI dit Napoléon	23	TIHONI Tauraa
12	URAINA Albert	24	MAHAI Jacqueline épse TEIPOARII

Mandataire : M. SALVANAYAGAM Robert

Couleur : JAUNE OCRE

LISTE N° 8

TITRE : «TE TIAMARAA O TE NUNAA MAOHI»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	TARAHU Danie	13	TOKORAGI Antony
2	TEHETIA Denis	14	HURIA Jeremiah
3	TEUIRA Jean	15	RAOULX Alfred
4	MAURI André	16	TUFARIUA Tuaine
5	NOHO Jean	17	ORBECK Mateata
6	TAPATI Tiniau	18	TERIIFA Etai
7	TUIHO Mapoo	19	TAPUTU Opuu
8	FULLER Fernand	20	NAEHU Tehei
9	TEUIRA Mario	21	RAA Timona
10	TEAHUI Toa	22	HURIA Ioane
11	TEMARIHAUMA Félix	23	TETUMU Elitera
12	TERIIRERE Joseph	24	TATARATA Moopuna

Mandataire : M. TEUIRA Mario

Couleur : GRENAT

LISTE N° 9

TITRE : «TAVINI HUIRAATIRA NO PORINETIA»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	TEMARU Oscar	13	VANAA Emma
2	SALMON James, Narii	14	GATHEN Terii, Raphaera
3	LEBOUCHER Patrick	15	SAMUELA Mataiura
4	VAITAE Alfred	16	DEANE Charles
5	CHAVE Thomas	17	TORAE Ah Loy
6	POMARE Wilfred	18	AVAEMAI Pataarai Tetuahupua
7	TAEATUA Tavi	19	MAI Hélène
8	COLOMBEL Ruaeirape	20	TEKUARERE Eugène
9	HIRSHON-TEINAURI Tea	21	MATAOA Myron
10	VOIRIN Nicolas dit André	22	TETOHU Teura dit Tamuera
11	WHITE Charles	23	MOERAI Paranapa dit Siki
12	TANG Loyfat dit René	24	HIRO Henri

Mandataire : M. CHIMIN Étienne Tuahaa

Couleur : MARRON-TERRE

LISTE N° 10

TITRE : «TO TATOU AVEI'A»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	TETARIA Charles	13	TEIFITU Pierre
2	FAARUIA Edgard	14	TAUMIHOU Odette
3	TIHONI Samuela	15	MAIRAU Maeva, Tiare
4	TIOO Rosina née TETUARO	16	TEMAURI Georges dit Jean
5	RAVATUA Moredetai	17	PUTOA Teuea
6	HATITIO Simon	18	LABASTE Marie-Louise
7	NIUAIU Luciano	19	AHUMATA Guy
8	MATAI Angéle	20	TIKARE Simon
9	PAHIO Denis	21	TOA Marcellin
10	MAI Raymond	22	IOANE Heiva
11	TETUARI Maratetoua	23	CHANG née MAU Sophie
12	NAGLE Tareti	24	FAANA Clémentine, Paula

Mandataire : M. TETARIA Charles

Couleur : GRIS

LISTE N° 11

TITRE : «TAHOERAA HUIRAATIRA»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	FLOSSE Gaston	13	TARUOURA Albert
2	LEONTIEFF Alexandre dit Teahu	14	TETUANUI Emma née MAKE
3	TEUIRA Jacques	15	IENFA John dit Siki
4	FRITCH Edouard	16	LAU Ah Lime dit Pierrot
5	LEGAYIC Tuianu née CONROY	17	ARAPARI Justin
6	SALMON Tutaha	18	PLOTON Marc dit Maco
7	CHAMPS Jean-Pierre	19	LEHARTEL Cyril
8	KELLY Georges	20	TEAI Maurice
9	BUILLARD Michel	21	PEAUCELLIER Patrick
10	HONG-KIOU Hugnette née EHU	22	LAVIGNE Lysis
11	DOOM Roger	23	TAURAATUA Noël
12	BROTHERSON Franklin	24	PEA Robert

Mandataire : M. Roland GARRIGOU

Couleur : ORANGE

CIRCONSCRIPTION DES ILES SOUS-LE-VENT

LISTE N° 1

TITRE : «TAHOERAA HUIRAATIRA NO RARO MATAI»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	TEMAURI Ioane dit Vane	6	TARUOURA Mathias
2	SANQUER Guy	7	MONPAS John, Jean-Luc
3	HUNTER Austin	8	TAPUHIRO Tamati
4	HART Marcel	9	VAKI Maurice
5	TUPU Jean	10	HIOE Georges

Mandataire : M. Roland GARRIGOU

Couleur : ORANGE

LISTE N° 2

TITRE : «TE E'A NO MAOHINUI»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	HAGEL Carl	6	HAREAPO André
2	FLOHR Delano dit Nano	7	TERIHAUNUI Vi
3	TEIHOTAATA Yannick	8	EBERA Arsène, Tu
4	TERIITAU Angèle	9	PERE Dana
5	LEMAIRE Hama	10	BORDON Joseph dit Jo Tief

Mandataire : M. BORDON Joseph

Couleur : VERT JARDIN

LISTE N° 3

TITRE : «IA MANA TE NUNAA»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	ATGER Benjamin	6	GUILLOUX Wilfred
2	TEHAAMANA Eriata	7	TEFAATAU Teddy
3	TAIPUNU Temana	8	YEE ON Temanihi
4	BROTHERSON Emile	9	BRYANT Jacques dit Jacqui
5	HAHE Marc	10	SMITH Charles

Mandataire : M. BARRAL Jean-Paul

Couleur : ROUGE

LISTE N° 4

TITRE : «AMUITAHIRAA NO RAROMATAI»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	TERIIRERE Taratua dit Toro	6	ELLACOTT Franck, Tehapai dit Coco
2	BROTHERSON Philippe	7	ROOARI Eriata
3	TUARIHIONOA Terii	8	HAUMANI Raihoa
4	TETUAHITI Temeho	9	HAAPA Narii
5	SHAM Pierre Luc	10	TEUIAU Teraitua

Mandataire : M. Jacque GRAFFE

Couleur : BLEU CLAIR

LISTE N° 5

TITRE : «PUPU HERE A'I'A TE NUNAA IA ORA»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	HIRO TONI TUTERAI-PONI	6	OOPA Alain
2	TERIIPAIA Mataihau	7	TEKURIO Haerenoa
3	ROURA Finita	8	TEIHOTAATA PAOA Raihau
4	TARUOURA Makira	9	DEANE Tu
5	TERIIVAEA Ohu	10	HAAPA Lucien

Mandataire : M. EMY VIALE DUFOUR

Couleur : ROSE

LISTE N° 6

TITRE : «TE ORA API O TAHAA»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	TETUANUI Monil Tataio	6	TIAIHO Edouard
2	EHU Rollon	7	BROTHERS Norbert
3	TINORUA Mireta	8	VAIHO Pierre
4	TEAHUI Jacques	9	COWAN Alexandre
5	ATGER Tavaeura	10	TEHAAI Teataura

Mandataire : M. GRAFFE Jacque

Couleur : JAUNE OCRE

LISTE N° 7

TITRE : «TE TIAMARAA OTE NUNAA MAOHI»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	MAITERAI Teritevaiaari	6	MARAEHOU Ebb
2	RATIA Samuel	7	TEHIO Alexandre
3	TEAROHAEPO Pare	8	NOHO Levi
4	FIRUU Raamui	9	PAHAPE Jules
5	AFERET Moea	10	MAI Rereao

Mandataire : TENARIHAUMA Félix

Couleur : GRENAT

LISTE N° 8

TITRE : «TAVINI HUIRAATIRA NO POLINESIA»

N°	Nom et Prénom	N°	Nom et Prénom
1	TCHENG William	6	FIRUU Eri dit Pori
2	TEMAURI Cyril	7	TEIHOTAATA Hautia
3	MANA Terimateata	8	TCHING Parino
4	TEREUA Milton	9	ARIITAI Lewis
5	ATUAHIVA Teahurai	10	TUAHU Walter

Mandataire : M. Étienne Tuachaa CHIMIN

Couleur : MARRON-TERRE

CIRCONSCRIPTION DES ILES AUSTRALES

LISTE N° 1

TITRE : «TE HOTU O TE FENUA»

N°	Nom et Prénom
1	VIU née TAPUTU Aeata
2	TEHIO Léonard
3	ANIHIA Gérard
4	MAHAA Marcel
5	PUKOKI Arai dit Faatu

Mandataire : M. Paul, Armand, Teataura de MONTLUC

Couleur : JAUNE CANARI

LISTE N° 2

TITRE : «TE E'A NO MAOHINUI»

N°	Nom et Prénom
1	HOFFMAN Ralph
2	SAMG MOUIT Maurice
3	LENOIR Maurice
4	TEINAURI Mireta
5	OPUU Tuahine

Mandataire : M. Joël BUILLARD

Couleur : VERT JARDIN

LISTE N° 3

TITRE : «AMUITAHIRAA NO TE TUHAA PAE»

N°	Nom et Prénom
1	OPUTU Tetuaura dit Pa
2	TAHIATA Robert, Taroa
3	TAPUTU Teravatea
4	NARU Rua'aua
5	TAMATA Manuea

Mandataire : M. GRAFFE Jacque

Couleur : BLEU CLAIR

LISTE N° 4

TITRE : «TAHOERAA HUIRAATIRA TUHAA PAE»

N°	Nom et Prénom
1	TEHEIURA Jacques
2	TEINAURI Ernest
3	WATANABE Lionel
4	TEMATAHOTOA Hatua
5	FLORES BALALAIKA dit Paraita

Mandataire : M. Roland GARRIGOU

Couleur : ORANGE

LISTE N° 5

TITRE : «IA MANA TE NUNAA»

N°	Nom et Prénom
1	TEHIVA Raphaël dit Rafio
2	UTIA Edmond
3	TETUAMANUHIRI Temani
4	YIENG KOW Joseph
5	TEIHOTAATA-MERVIN Émile

Mandataire : M. BARRAL Jean-Paul

Couleur : ROUGE

LISTE N° 6

TITRE : «TAMARII TUHAA PAE»

N°	Nom et Prénom
----	---------------

- 1 FLORES Frédéric dit Teina
- 2 TEPA Taratiera dit Aratai
- 3 TEAURAI Tamarai dit Tataio
- 4 MANUEL Alphonse dit Aro
- 5 PATIRA Tuputuputuariki dite Tuputupu

Mandataire : M. Pierre HUNTER

Couleur : ROSE

LISTE N° 7

TITRE : «TAVINI HUIRAATIRA NO PORINETIA»

N°	Nom et Prénom
----	---------------

- 1 ESTALL Teharetua
- 2 POETAI Aniva
- 3 TUMARAE Pierre
- 4 TEINAURI Saula
- 5 OPETA Paul

Mandataire : M. CHIMIN Étienne Tuachaa

Couleur : MARRON-TERRE

CIRCONSCRIPTION DES TUAMOTU-GAMBIER

LISTE N° 1

TITRE : «TABULA HERE AIA TAMARIKI POUMOTU MAAREVA»

N°	Nom et Prénom
----	---------------

- 1 TEKURIO MAHINUI Michel
- 2 TEPAVA Nikano
- 3 TEHEI Catherine épouse RUA
- 4 MANUA a Manua Tanemaruatea
- 5 TEARIKI Hiti
- 6 PAIEA Moe
- 7 TEUMERE Faarii

Mandataire : M. RUA Antoine Tetuanui

Couleur : ROSE

LISTE N° 2

TITRE : «TAHOERAA HUIRAATIRA NO TE TUAMOTU E MAAREVA MA»

N°	Nom et Prénom
----	---------------

- 1 MARERE Henri dit Riquet
- 2 LEHARTEL Pierre dit Pierrot
- 3 ROIHAU André dit Ata
- 4 PAEAMARA Lucas dit Ruka
- 5 MAUORE Namiro Théodore
- 6 BRANDER Vini
- 7 TAUHA Maevatua dit Jean-Marie

Mandataire : M. Roland GARRIGOU

Couleur : ORANGE

LISTE N° 3

TITRE : «TE E'A NO TE MAU MOTU»

N°	Nom et Prénom
----	---------------

- 1 TANG Albert dit Ah Fa
- 2 ALVAREZ Helamana
- 3 TEIVAO Pashaltide dit Matua
- 4 AMAU-MARAMA Ayin Sou
- 5 CHONG MOOK Tehina Mahuragi
- 6 TETOKA Tuaeore Temeehu Tuaeore
- 7 MAHURU TETUA Fararii épouse CADOUSTEAU dite Maine

Mandataire : TANG Isabelle

Couleur : VERT ÉMERAUDE

LISTE N° 4

TITRE : «TE E'A NO MAOHINUI (TUAMOTU-GAMBIER)»

N°	Nom et Prénom
----	---------------

- 1 JOURDAIN Marc Temaeva
- 2 TEPAVA Stelio, Marama
- 3 TANGI Tetuhuaragi Bernard
- 4 TOTI Pimati
- 5 RAGIVARU Tiakura
- 6 ELLIS Teuira
- 7 TEHINA Tetuarere Tevahiatua

Mandataire : M. Alfred PUPUT AUKI-MARTIN

Couleur : VERT JARDIN

LISTE N° 5

TITRE : «PARTI SOCIALISTE POLYNÉSIE (P.S.P.)»

N°	Nom et Prénom
----	---------------

- 1 KOURY Paul
- 2 TAMA Tapuni
- 3 TEHAU Roonui
- 4 MAIROTO Turama
- 5 TEKAHUITAGAROA Teariki
- 6 TEKEHU Katherine
- 7 HARRY Jean

Mandataire : M. TAMA Tapuni

Couleur : MAUVE

LISTE N° 6

TITRE : «IA MANA TE NUNAA»

N°	Nom et Prénom
----	---------------

- 1 LUCAS Joachim, Tamatoa
- 2 DAUPHIN Léa épouse MANARANI
- 3 UTIA Emmanuel
- 4 TIMO Gaston
- 5 TUAUNU Tuarue
- 6 PITA Temere
- 7 VANAA Marius

Mandataire : M. BARRAL Jean-Paul

Couleur : ROUGE

LISTE N° 7

TITRE : «TAPURA NAPO»

N°	Nom et Prénom
1	SPITZ Napoléon dit Napo
2	MARAEURA Teina
3	CADOUSTEAU Maurice, Denis
4	MOO François
5	TANGI Manuel Temaui dit Manuera
6	TEIRI Athanas
7	TETO TEAGI Edgard

Mandataire : M. Gaston GOODING

Couleur : BLEU MARINE

LISTE N° 8

TITRE : «AMUITAHIRAA TUAMOTU-GAMBIER»

N°	Nom et Prénom
1	CADOUSTEAU Théodore
2	KAUA Huriaro, Léon
3	PAEAMARA Gabriel
4	PERRY Alphonse
5	TEPARA Michel
6	TEKORI Temaro
7	MATAITI Tehinanui

Mandataire : M. GRAFFE Jacque

Couleur : BLEU CLAIR

LISTE N° 9

TITRE : «TAHOERA'A O TE FEIA FAA'APU PARAU,
FAAHOTU PUHA E RAVA'AI NO TE TUAMOTU E
MANGAREVA MA»

N°	Nom et Prénom
1	PORLIER André, Paul, Teanuanua
2	PORLIER André, Roger, Tahuroa
3	HAUATA Maximilien, Vaea dit Maxime
4	TAITI épouse CHIN YEE CHONG Maui, Germaine
5	RICHMOND Gaston, Maeva, Horoi
6	MATEROURU Pierre dit Petero
7	TUPANA Martin, Rogotoga

Mandataire : M. PORLIER André

Couleur : VERT CLAIR

LISTE N° 10

TITRE : «TAVINI HUIRAATIRA NO PORINETIA»

N°	Nom et Prénom
1	POMARE Joinville, Terihinoiatua
2	HITI Claude
3	NGATATA Maihiti, Rehua, Sylvano
4	RICHMOND Frédéric
5	HAOA Tevahia
6	MARITERAGI Joseph, Edouard
7	TEAOTU Venatio

Mandataire : POMARE Wilfred

Couleur : MARRON - TERRE

CIRCONSCRIPTION DES ILES MARQUISES

LISTE N° 1

TITRE : «TE KATAHI IA MATAEINAA / UA-POU»

N°	Nom et Prénom
1	KOHUMOETINI René
2	TEIKITUTOUA Benjamin
3	HITUPUTOKA Jules
4	TEREINO Nahatuahitu
5	TISSOT Julien

Mandataire : M. DAUSSIN CHARPANTIER Albert

Couleur : ORANGE

LISTE N° 2

TITRE : «TAHOERAA HIVA-OA / TAHUATA / FATU-HIVA»

N°	Nom et Prénom
1	RAUZY Guy
2	TETAHIOTUPA Tehaumate
3	MARAETAATA Henri, Fetu
4	HEITAA Bernard, Vohi
5	KAMIA Teikivehetope, Kehu

Mandataire : M. DROLLET Jacques Denis

Couleur : VERT OLIVE (clair)

LISTE N° 3

TITRE : «TAHOERAA NUKU-HIVA / UA-HUKA»

N°	Nom et Prénom
1	TAUPOTINI Augustin dit Tui
2	TIXIER Louis Raioha
3	TAATA Louis
4	KATUPA née TEKUATAOA Yvonne
5	FOURNIER Tehauoomana Joseph

Mandataire : M. GARRIGOU Roland

Couleur : JAUNE

LISTE N° 4

TITRE : «TE PUTU IA NO TE HENUA ENANA»

N°	Nom et Prénom
1	PAHUATINI Edwin
2	LICHTLE Léon, Temooheiteaoa
3	TEIKIEHUPOKO Georges, Toti
4	TEHEVINI Kehuefitu
5	TEIKITUTOUA Alin Pacome

Mandataire : M. GRAFFE Jacque

Couleur : BLEU CLAIR

LISTE N° 5

TITRE : «IA MANA TE NUNAA»

N° Nom et Prénom

- 1 TAUPOTINI Tamuera
- 2 BRUNEAU Marcel
- 3 FREBAULT Jean-Baptiste
- 4 BROWN Étienne
- 5 AH SCHA Ernest

Mandataire : M. BARRAL Jean-Paul

Couleur : ROUGE

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES DIVERSES

ASSOCIATION SPORTIVE TAMARII PATIO

Extraits de statuts.

L'association dite «A.S. TAMARII PATIO» fondée le 16 juin 1985, a pour objet la pratique de l'éducation physique et des sports.

Sa durée est illimitée.

Son siège social est à Patio-Tahaa.

Composition du bureau :

Président	: TEIRI Manea
Vice-président	: MARERE Paul
Secrétaire	: TERIITEHAU Axel
Vice-secrétaire	: MARUAE Ephareima
Trésorier	: MARERE Isaaka
Vice-trésorier	: TAMU Bruno

Récépissé n° 7644 FI/AA du 19 décembre 1985.

ASSOCIATION DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE.
(A.S.O.R.P.F.)

Extraits de statuts.

Cette association a pour but d'inciter et d'aider dans la mesure de ses moyens au perfectionnement de l'instruction militaire des réserves en liaison avec le commandement, d'aider au recrutement des sous-officiers de réserve par une formation des jeunes et contribuer par tous les moyens appropriés à la formation militaire de la nation, et de défendre les intérêts moraux et matériels des sous-officiers de réserve et de prendre dans ce dessein toutes initiatives nécessaires.

Le siège social est fixé à Fare Loth Servitude Weinmann - vallée de Titiforo - Papeete B.P. 50 083 Pirae, tel 42.56.28

Sa durée est illimitée.

Composition du bureau :

Président	: CANU Sylvain
1er vice-président	: TEINA Bernard
2ème vice-président	: TARUOURA Charley
Trésorier	: MAUI Edgar

Trésorier suppléant	: LIVINE Michel
Secrétaire	: FAATAU Rony
Secrétaire adjoint	: PERROMAT Yves
1er conseiller technique	: MARIN Georges
2ème conseiller technique	: MORILLOT Gilles

Récépissé n° 1180 FI/AA du 23 janvier 1986.

ASSOCIATION ARTISANALE «TE MATAU».

Extraits de statuts.

Il a été constitué le 6 décembre 1985 une association dénommée ASSOCIATION ARTISANALE «TE MATAU» ayant pour but : la promotion de l'artisanat polynésien, dont le siège social est à HIPU/TAHAA.

Composition du bureau :

Présidente d'honneur	: KOHUMOETINI Rahera
Présidente	: TAEREA Simone épouse Teahui
Vice-présidente	: TEAHUI Réa
Trésorière	: TEAHUI Esther
Trésorière adjointe	: TEAHUI Juanita
Secrétaire	: TAUAROA Elda
Secrétaire adjointe	: HAPAITAHAA Mia épouse Brothers
Assesseurs	: NUUPURE Céline épouse Puhia TEAHUI Taumihau épouse Faau

Récépissé n° 7704 FI/AA du 17 décembre 1985.

ASSOCIATION PHISIGMA

Modification des statuts.

Il est formé entre les membres fondateurs et les personnes qui adhèrent aux présents statuts, une association dite «PHISIGMA» qui sera régie par la loi du 1er juillet 1901.

Sa durée est illimitée, sauf cas de dissolution. Elle a son siège social à Papeete. Il peut être transféré en tout autre endroit, sur simple décision du Conseil d'Administration.

L'association a pour objet d'encourager la pratique du sport en général.

Composition du nouveau bureau :

Président	: FONG LOI Charles
1er vice-président	: CHINGUE Gabriel
2ème vice-président	: TCHIOU Pierre
Secrétaire	: ASIN Patricia
Secrétaire adjointe	: CHENE Adéline
Trésorier	: CHONG Henri
Trésorier adjoint	: LING Roland
Conseillers	: AMOUY Norbert HANOUX Marie Line FONG Albert TANSEAU Robert WONG Roger

EN VENTE A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(liste non limitative)

CODE DE LA ROUTE
Prix : 1.500 francs.

NOMENCLATURE GENERALE DES ACTES**PROFESSIONNELS**

des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes,
Chirurgiens-Dentistes et Sages-Femmes
(Arrêté n° 200 AA/S du 29 janvier 1969)

Prix : 250 francs.

CODE DU TRAVAIL

(Loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952)
(Edition mise à jour au 31 décembre 1974)

Prix de la brochure : 1.200 francs.

AFFICHE

Avis portant interdiction de consommation de toutes
boissons alcoolisées.

Prix : 120 francs.

BUDGET DU TERRITOIRE

Année 1985

Prix : 1.800 Francs

A N N E X E S

Prix : 1.800 Francs

TEXTES

relatifs à l'intégration
dans la fonction publique métropolitaine.
(Corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française)

La brochure : 150 francs.

AFFICHE

relative à la Loi sur la répression de l'ivresse publique
et sur la police des débits de boissons.

Prix : 150 francs.

AFFICHE

sur les accidents du travail.

Prix : 15 francs.

REPERTOIRE GENERAL DES TEXTES

(établi par le service judiciaire)

Prix : 2.100 Frs.

COMPTE DEFINITIF

Année 1982

Prix : 2.400 francs

CODE DES DOUANES

Prix : 330 francs.

RECUEIL DE TEXTES

des Contributions Directes et Taxes Assimilées

Prix : 3.500 francs

(Edition mise à jour au 1er janvier 1985)